

Petite Trotte des TSY'lers 47.5 km – Le règlement

25 septembre 2022

Bonne humeur, respect des personnes et amour de la nature sont les trois qualités essentielles d'un trailler et d'un randonneur. Le TSY compte sur chaque participant pour venir avec.

1 Caractéristiques de l'épreuve

1. Le départ sera donné le **dimanche 25 septembre** devant la salle polyvalente de Lévis Saint Nom à **4h30**
2. La distance est de 47.5 Km et le dénivelé de 2200 m positif.
3. La durée maxi de l'épreuve est de 9h30
4. Le Petite Trotte des TSY'lers est ouverte à des équipes féminines, masculines ou mixtes de 2 ou 3 personnes. Le nombre de concurrents maximum étant plafonné à **75**.
5. **Les équipes sont strictement indissociables.** En cas d'abandon d'un coureur dans une équipe de 3, les 2 coureurs restant ne peuvent continuer qu'après s'être assurés que leur coéquipier a été pris en charge à un ravito et à la condition d'avoir obtenu l'autorisation du PC Course. **En cas d'abandon d'un coureur dans une équipe de 2, les 2 coureurs s'arrêtent** et préviennent le PC Course de leur abandon.
6. Il n'y aura pas de classement. Tous les finishers auront gagné.
7. Le parcours est à réaliser en **semi-autonomie**. Les concurrents disposeront de 2 ravitaillements solides et liquides.
8. **L'assistance n'est tolérée que dans les ravitaillements.** Elle est strictement interdite en tout autre point du parcours, sous peine de disqualification immédiate.
9. **Aucun accompagnement** n'est autorisé tout au long du parcours.

2 Conditions de participation et inscription

2.1 Conditions d'inscription

Les équipiers doivent avoir une expérience en orientation.

La Petite Trotte des TSY'lers est ouverte aux catégories espoirs, séniors et vétérans, pour licenciés ou non.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit fournir un certificat médical.

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical.

2.2 Dispositif de télécommunications

L'équipe doit disposer d'au moins un téléphone pour communiquer avec le PC Course. Compte tenu de l'utilisation probable du guidage GPS sur le téléphone portable, il est autorisé de se mettre en

mode avion durant la course pour économiser la batterie, le mode avion étant désactivé pour passer un appel.

2.3 Frais d'inscription

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire.

Le droit d'engagement est de 25€ par personne, soit 50€ pour une équipe de 2 et 75€ pour une équipe de 3 jusqu'au 11 septembre. Après le 11 septembre et jusqu'à la clôture des inscriptions, soit le lundi 19 septembre à minuit, le droit d'engagement est porté à 30€ par personne.

Prestations fournies par l'organisation :

1. Dossard (un pour chaque équipier).
2. Roadbook de l'itinéraire (un jeu par équipe)
3. Traces GPS à télécharger sur des outils de navigation personnel (footpath, recommandé car le plus complet dans la région, iPhiGéNie, gurumaps....)
4. Un balisage très sommaire
5. Une veille téléphonique de 4h30 à 14h au PC course
6. Deux ravitaillements liquides et solides sur le parcours (Dampierre et Abbaye des Vaux de Cernay)
7. Cadeaux participants
8. Diplôme personnalisé pour les finishers
9. Lots de récompense pour les finishers

2.4 Engagement des coureurs

Pour participer à la Petite Trotte des TSY'lers, il est indispensable qu'au moins un équipier ait des notions d'orientation.

2.4.1 Equipement obligatoire

Pour des raisons évidentes de sécurité les participants s'engagent sur l'honneur à garder avec eux tous les équipements obligatoires ci-dessous énumérés. Des contrôles pourront être réalisés de manière aléatoire tout au long du parcours.

Equipement individuel obligatoire :

- Réserve d'eau minimum 2 litres
- Réserve de nourriture énergétique
- Une lampe frontale en bon état de marche
- Une couverture de survie (minimum 140x210cm)
- Un sifflet
- Un téléphone mobile (pas de numéro masqué)

- Un vêtement chaud à manches longues en tissu respirant
- Un gobelet
- Une montre permettant de capter distance et dénivelé

Equipement obligatoire par équipe :

- 1 GPS de randonnée ou l'utilisation des applications Footpath ou iPhiGéNie sur portable, sur lesquels aura été téléchargée la trace fournie par l'organisation
- Le Roadbook du parcours fournis par l'organisation

2.4.2 Sécurité et conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident

Le PC Course installé à la salle Polyvalente de Lévis Saint Nom. Les contrôleurs disposés sur les 2 ravitaillements et sur le parcours seront les seuls interlocuteurs des coureurs qui s'adresseront à eux pour tout problème rencontré. Le numéro du PC course sera inscrit sur les dossards

En cas d'accident, et en cas d'urgence ou d'impossibilité de se déplacer, ils alerteront impérativement le PC Course par tous les moyens.

2.4.3 Respect de l'environnement

En s'inscrivant à la Petite Trotte des TSY'lers, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les ravitos, les villages traversés ou l'arrivée. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets.

Aucun gobelet jetable ne sera distribué sur les 2 ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs. Vous êtes donc invités à prendre votre propre gobelet si vous souhaitez vous ravitailler.

3 Communication et données personnelles

3.1 Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

3.2 Expression politique

Toute manifestation ostentatoire de messages ou d'images à caractère politique ou religieux au cours de l'événement est interdite.

3.3 Protection des données personnelles

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du TSY pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant en contactant :

- Par courrier à l'adresse suivante : TSY'lers 67 route de maison Blanche 78320 Lévis Saint Nom
- Par email à l'adresse suivante : tsy.levis78@gmail.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

4 Déroulement de l'épreuve et validation de la distance et du dénivelé parcourus

La Petite Trotte des TSY'lers se déroule au départ de Lévis Saint Nom sur un circuit long d'environ 47.5 kilomètres et comportant environ 2200 mètres de dénivelé positif.

Le départ est fixé le dimanche 25 septembre à 4h30 depuis la salle polyvalente d'Yvette, et les arrivées seront jugées au même endroit avant 14h pour réaliser le parcours complet.

Les coureurs emprunteront le parcours du 21 km jusqu'au km 11 (balisage avec fanions rouges). Entre le km 11 et 43, le balisage sera sommaire avec des fanions de couleur jaune. Du km 43 à l'arrivée, les coureurs retrouveront le parcours du 10 et 21km (balisage avec fanions rouge).

Un GPS de rando ou un téléphone avec l'application Footpath ou iPhiGÉNIE avec téléchargement des traces fournies est obligatoire.

Pour valider et s'assurer que les équipes effectuent l'intégralité du parcours, le PC course vérifiera à l'arrivée, distance et dénivelé captés par les montres des équipiers. Une fourchette de tolérance par rapport à la distance et dénivelé de référence permettra de valider la course.

4.1 Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque concurrent sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, après avoir signé un engagement sur l'honneur à conserver le matériel obligatoire avec soi pendant toute la course.

La remise des dossards se fera le dimanche matin entre 3h30 et 4h à la salle Polyvalente d'Yvette à Lévis Saint Nom.

Les dossards devront être présentés lors des contrôles organisés le long du parcours.

4.2 Barrières horaires

Barrière horaire à la sortie du ravito de Dampierre (km 21) : 8h

Barrière horaire à la sortie du ravito de Cernay (km 34) : 10h

Barrière horaire à l'arrivée : 14h

4.3 Abandon et rapatriement

L'organisation assurera le rapatriement des coureurs qui abandonnent à partir des 2 ravitaillements, et ceci sans engagement de délai.

En cas d'abandon en tout autre point du parcours, sauf exception, les coureurs devront s'organiser par leurs propres moyens.

4.4 Réclamations

Toute réclamation devra nous être faite par email, dans un délai de 10 jours après la fin de la manifestation.

4.5 Modification d'équipe et annulation d'inscription

La composition initiale des équipes peut être modifiée jusqu'à 5 jours avant la course, soit le 20 septembre minuit. Comme pour tous les candidats, chaque nouveau coéquipier ajouté à une équipe déjà formée devra présenter un dossier complet.

Les équipes de 3 coureurs désirant passer à 2 coureurs pourront le faire jusqu'au 20 septembre en étant remboursé d'un tiers du montant de l'inscription de leur équipe, soit 25€.

Passé le 20 septembre, tout désistement d'un coureur d'une équipe ne pourra donner suite à un remboursement.

Toute annulation d'inscription d'une équipe entière doit être faite par e-mail adressé à l'adresse suivante : tsty.levis78@gmail.com ou au 67 route de maison blanche 78320 Lévis Saint Nom, en rappelant le nom, prénom des participants et nom de l'équipe. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone. Un remboursement partiel est possible selon le barème suivant :

	% remboursement
Fin juin - Fin juillet	50%
Fin juillet - Fin août	30%
Septembre	Pas de remboursement

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit partiel du paiement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription.

En cas de désistement d'un des coéquipiers, il ne sera pas possible de récupérer une partie du montant de l'inscription.

5 Logistique

5.1 Accès et parking

L'accueil des coureurs se fera **sur le plateau d'évolution d'Yvette de Levis Saint Nom (78)**. Le parking situé en face de l'Ecole sera accessible. Il est également possible de se garer dans les rues adjacentes. Pour des raisons de sécurité, la circulation sera coupée entre 3h30 et 14h route d'Yvette entre la route des Charmes Briques et la salle polyvalente. Une déviation sera mise en place passant par route des Charmes et la route de Maison Blanche. Passé 7h15, la route d'Yvette sera coupée au niveau du four à Briques.

5.2 Vestiaires et consigne

Aucun vestiaire ne sera accessible. Des toilettes seront gracieusement mises à disposition par la mairie dans la salle polyvalente.

Une consigne pour le dépôt de ses affaires est mise à disposition.

6 Annulation, intempéries, COVID

En cas de force majeure (intempéries avec alerte orange ou rouge Météo France, COVID....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement partiel des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Si pour des raisons de persistance de l'épidémie de COVID, les autorités imposent des règles sanitaires aux événements sportifs, l'organisation pourra adapter les modalités du départ, de l'arrivée ou du ravitaillement. Un protocole COVID, déclinant le protocole national de la FFA, sera mis en place. Les coureurs s'engagent à respecter ce protocole COVID et à appliquer la charte COVID du coureur accessible sur le site internet de la course. Les organisateurs pourront exclure à tout moment, et à effet immédiat, tout participant ou accompagnant ne respectant pas le protocole ou la charte.